



# **Contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval 2010-2015**

*Rapport annuel*

Année 2012

# 1. Introduction

## Contexte :

La Bièvre est une rivière qui prend sa source à Guyancourt (78) et qui draine un bassin versant d'environ 200 km<sup>2</sup>. Son exutoire naturel et historique est la Seine à Paris. Au cours des siècles, ses usages ont progressivement détérioré sa qualité au point qu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, on décida de la couvrir de Paris à Antony. Ainsi, avec le développement de l'urbanisation et de l'assainissement de la vallée, elle fut intégrée au système d'assainissement de l'agglomération parisienne.

Sur la partie aval, la rivière ne fut cependant pas oubliée par les riverains qui lors d'évènements pluvieux subissent encore son débordement (accru par l'urbanisation intense). De plus, depuis plusieurs décennies, l'idée d'une réouverture de cette rivière a progressé et aujourd'hui nombreux sont les acteurs souhaitant œuvrer dans ce sens. Mais l'engagement d'une réouverture ambitieuse de cette rivière sur cette partie aval nécessite de lui rendre une qualité compatible avec un écoulement à l'air libre y compris par temps de pluie.

Dans ce contexte le contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval a été rédigé durant l'année 2009 pour formaliser l'engagement des acteurs autour d'une gestion globale et cohérente de l'eau sur le bassin versant aval de la Bièvre.

## Objectifs :

Le contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval 2010-2015 s'inscrit dans une démarche de reconquête écologique de la rivière, en cohérence avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. En d'autres termes, il a pour objectifs de :

- entretenir une dynamique en vue d'atteindre le bon potentiel en 2027 ;
- définir les actions à mettre en œuvre pour obtenir une qualité des eaux, par temps sec et par temps de pluie, compatible avec la réouverture de la Bièvre dans sa partie aval, du bassin d'Antony (92) à son futur exutoire en Seine (objectif A);
- mettre en œuvre des travaux de réouverture et de mise en valeur écologique de certains biefs (objectif B);
- promouvoir une gestion à la source des eaux pluviales du fait de la forte pression urbaine et l'imperméabilisation des sols sans cesse croissante (objectif C);
- résoudre les problèmes d'inondations dont sont victimes les riverains de la Bièvre (objectif D).
- dynamiser la concertation entre les acteurs locaux (objectif E).

Depuis 2010, les maîtres d'ouvrage signataires du contrat œuvrent pour atteindre ces objectifs et se mobilisent quotidiennement pour permettre la réouverture de la Bièvre dans des conditions idéales. Ce dynamisme sur le territoire s'est renouvelé en 2012. En effet, pour cette troisième année de mise en œuvre du contrat, les démarches entreprises ces deux dernières années se sont poursuivies et la majorité des actions programmées en 2012 ont été engagées. Au-delà de la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel, l'année 2012 a été marquée par le lancement de l'opération « objectif zéro phyto » qui vise à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités.

Enfin, après trois ans de mise en œuvre sur six, ce bilan annuel 2012 veille au respect des clauses de résiliation prévues à cette échéance.

## 2. Suivi des actions : état d'avancement du contrat

Pour la troisième année de mise en œuvre du contrat, les maîtres d'ouvrage ont finalisé leurs actions engagées les années précédentes et débuté les actions inscrites en 2012 dans leur programme pluriannuel. Le suivi de ces programmes d'action est réalisé et synthétisé par la cellule d'animation du SMBVB.

Afin de suivre de manière détaillée l'avancement du contrat pendant sa période de mise en œuvre, des indicateurs d'action sont utilisés : des indicateurs techniques et des indicateurs financiers.

### *Indicateurs techniques :*

Le tableau 1 quantifie pour chaque type d'action ce qui est en cours de réalisation ou terminé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce tableau indique ainsi l'avancement technique du contrat au 31 décembre 2012.

Objectif	Type d'action	Indicateur	Unité
A	Etudes sur réseau d'assainissement	14	Nombre d'études
A	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement	6 500	Mètre linéaire (ml)
A	Réhabilitation de réseaux d'assainissement	32 400	Mètre linéaire (ml)
A	Création de réseaux d'assainissement	1 870	Mètre linéaire (ml)
A	Création de points de mesure	17	Nombre de points
A	Amélioration de la sélectivité	1 120	Equivalent Habitant (EH)
A	Mise en conformité de branchements	350	Equivalent Habitant (EH)
A	Démarche de réduction des produits phytosanitaires	3	Communes
B	Etudes sur la réouverture de la Bièvre	12	Nombre d'études
C	eaux pluviales - études	6	Nombre d'études
C	eaux pluviales - toitures végétalisées	1 150	m <sup>2</sup>
D	eaux pluviales - bassins	620	m <sup>3</sup>
E	Animation	1	Animateur

**Tableau 1 : Avancement technique du contrat**

Ce tableau fait ressortir plusieurs points. Tout d'abord, les principaux travaux concernent des réhabilitations de réseaux d'assainissement (32 400ml) et des mises en séparatif (6 500ml) avec notamment la mise en séparatif de la RD7 qui constituent une action prioritaire du contrat.

Ensuite, des actions de mise en conformité et d'amélioration de la sélectivité ont permis de réduire les pollutions rejetées dans la Bièvre et dans le Ru des Blagis (1470 EH).

Les autres actions visant la qualité de l'eau (objectif A) sont des études sur les réseaux d'assainissement qui déboucheront prochainement sur des travaux.

Les projets de réouverture de la Bièvre (objectif B) en sont aujourd'hui au stade des études (12 études). Les premiers travaux devraient débuter au printemps 2014.

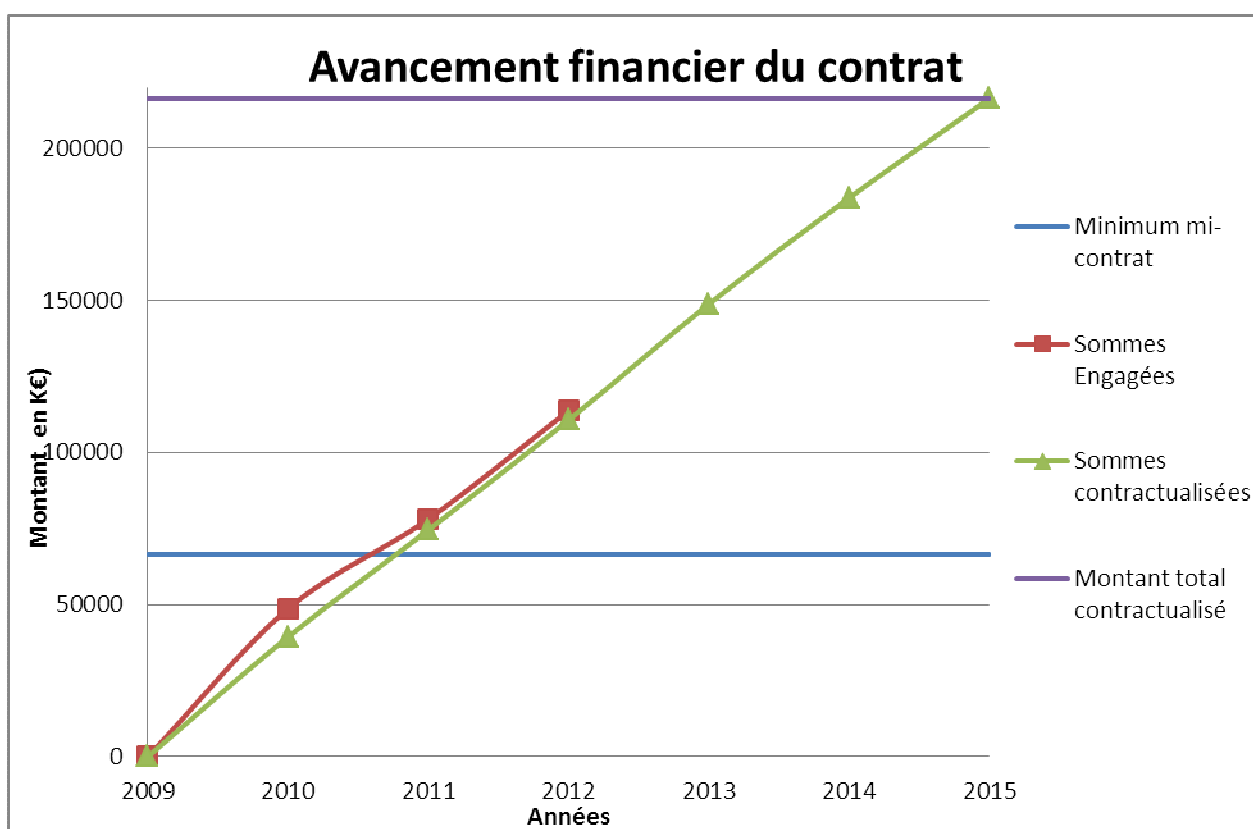
En matière de gestion des eaux pluviales, plusieurs études ont été réalisées ces trois dernières années et seront prochainement suivies de travaux ou d'aménagements. Des bassins de petits volumes ont également été réalisés (270m<sup>3</sup>). Enfin, certains signataires du contrat subventionnent les particuliers ou les collectivités pour la mise en place de techniques alternatives (1 150m<sup>2</sup> de toitures végétalisées m<sup>2</sup>, 350m<sup>3</sup> de rétention).

## Indicateur financier :

Cette année encore, l'ensemble des maîtres d'ouvrage du contrat ont contribué à l'atteinte des objectifs en engageant une somme importante de 35 647 000 € dans des actions. Cette somme, légèrement plus élevée qu'en 2011 (Cf. tableau 2 et graphique 1), montre le sérieux et l'implication des structures signataires du contrat et permet d'alimenter une dynamique forte sur le territoire Bièvre aval. Au total, environ 113 M€ ont été engagés sur les trois premières années du contrat.

Année	Sommes Engagées	Sommes Engagées Cumulées
2010	48 645 K€	48 645 K€
2011	29 463 K€	78 108 K€
2012	35 647 K€	113 755 K€

Tableau 2 : Sommes Engagées



Graphique 1 : Sommes engagées et cumulées en fonction des années

Le tableau 3 présente pour chaque objectif et pour chaque maître d'ouvrage, les montants contractualisés, les montants actualisés (coûts prévisionnels mis à jour + prise en compte des nouvelles actions), les montants engagés (validés par les commissions des financeurs ou ordre de service passé), et l'avancement (rapport entre les montants engagés et les montants actualisés) des actions. Ainsi ce tableau permet d'observer selon l'indicateur financier, l'avancement annuel et pluriannuel du contrat.

	Suivi pluriannuel 2010-2015				Suivi annuel 2012			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
<b>Bilan</b>	<b>216 362</b>	<b>253 789</b>	<b>113 755</b>	<b>45%</b>	<b>36 135</b>	<b>62 377</b>	<b>35 647</b>	<b>57%</b>
<b>Objectif A</b>	112 852	149 746	109 859	<b>73%</b>	14 943	40 022	34 266	<b>86%</b>
<b>Objectif B</b>	32 820	32 833	867	<b>3%</b>	8 150	8 264	206	<b>2%</b>
<b>Objectif C</b>	11 560	11 839	348	<b>3%</b>	2 853	3 055	262	<b>9%</b>
<b>Objectif D</b>	58 740	58 981	2 499	<b>4%</b>	10 123	10 971	847	<b>8%</b>
<b>Objectif E</b>	390	390	182	<b>47%</b>	65	65	65	<b>100%</b>
<b>CG92</b>	23 500	34 254	15 344	<b>45%</b>	3 650	9 789	6 236	<b>64%</b>
<b>CG94</b>	52 287	62 762	30 414	<b>48%</b>	11 322	10 936	2 323	<b>21%</b>
<b>SIAAP</b>	20 849	35 792	35 792	<b>100%</b>	100	15 878	15 877	<b>100%</b>
<b>CAHB</b>	44 086	44 086	29 525	<b>67%</b>	7 348	11 827	10 793	<b>91%</b>
<b>CAVB</b>	21 750	22 978	2 402	<b>10%</b>	2 450	2 656	256	<b>10%</b>
<b>SMBVB</b>	390	417	209	<b>50%</b>	65	92	92	<b>100%</b>
<b>Paris</b>	1 000	1 000	69	<b>7%</b>	200	200	69	<b>35%</b>

**Tableau 3 : Avancement financier du contrat (montant en K€)**

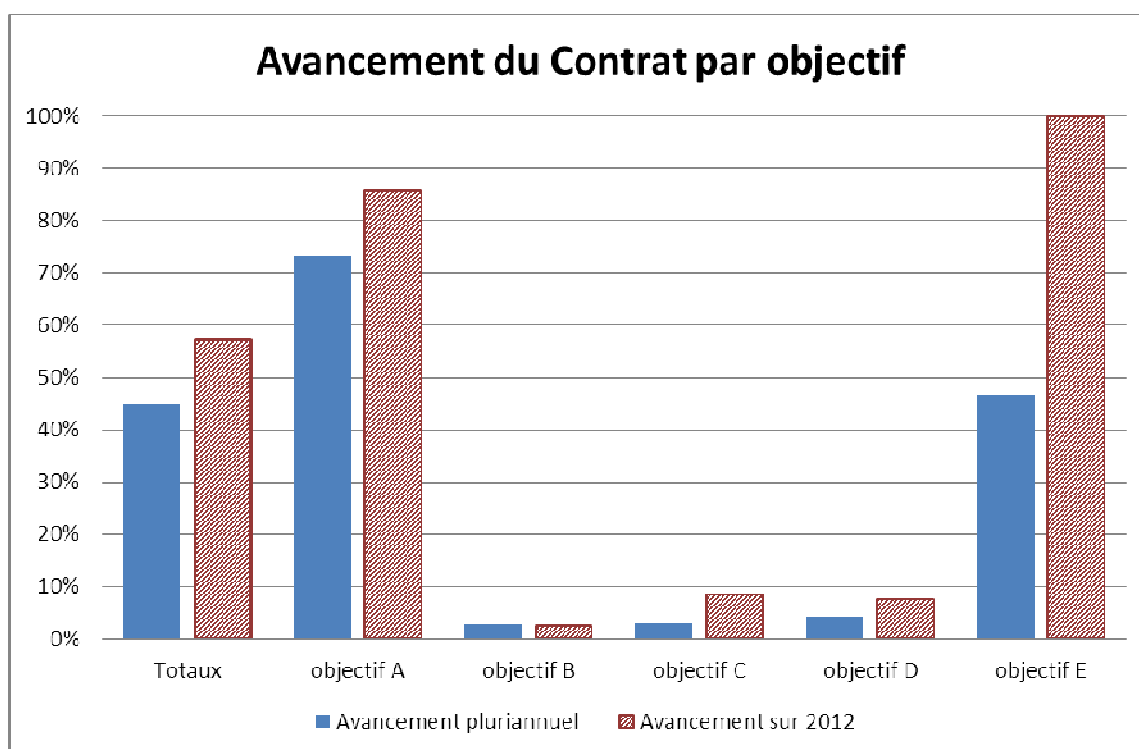
*objectif A : Amélioration de la qualité de l'eau / objectif B : Réouverture et renaturation de la Bièvre*

*objectif C : Maîtrise du ruissellement et de la pollution par temps de pluie / objectif D : Lutte contre les inondations et dépollution des eaux pluviales*

*objectif E : Gestion globale et cohérente du bassin versant*

L'observation de ce tableau montre que 57% des masses financières prévues cette année ont été engagées et que l'avancement global du contrat est aujourd'hui de 45%.

Analyse par objectif :



**Graphique 2 : Avancement du contrat par objectif**

*objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture / objectif C : gestion des EP à la source*

*objectif D : lutte contre les inondations / objectif E : gestion globale et cohérente du bassin versant*

Le graphique 2 et le tableau 3, qui permettent de visualiser l'avancement par objectif, indiquent une réalisation importante des actions visant l'objectif A (86% sur 2012). Ces travaux et études ont pour but d'améliorer la qualité des eaux de la Bièvre et concernent principalement des travaux sur les réseaux d'assainissement (mises en séparatif, réhabilitations, amélioration de la sélectivité des eaux...).

L'avancement des actions liées à la renaturation et la réouverture (objectifs B) est faible cette année (2% sur 2012). Ceci s'explique par le fait que des coûts importants pour des travaux avaient été prévus pour cette année alors que les projets en sont encore à la phase d'études. De tels projets sont compliqués à mettre en place notamment du fait du manque de retour d'expériences. Les quatre projets de réouverture lancés antérieurement se sont poursuivis en 2012. Pour le projet le plus avancé (avenue de Flouquet à l'Haÿ-les-Roses), le dossier de loi sur l'eau a été déposé en septembre 2012 et le démarrage des travaux est prévu pour 2014. Pour les autres projets, les études pour la préparation des dossiers loi sur l'eau sont en cours. Cette année a également été marquée le lancement d'une démarche de renaturation du ru des Godet aval.

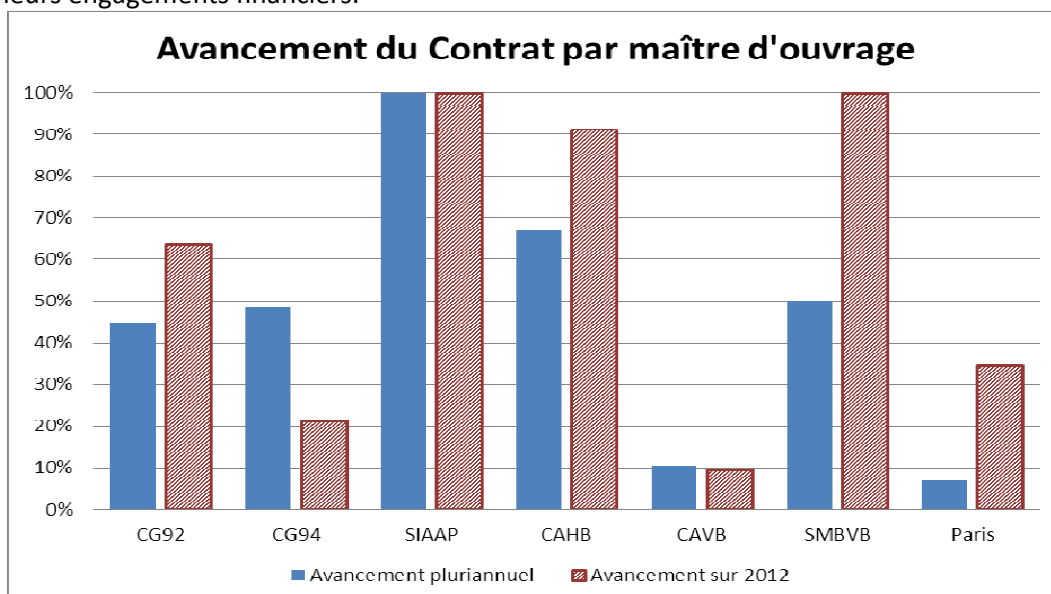
Ensuite, la poursuite de l'analyse indique que peu d'actions liées à la maîtrise des ruissellements (objectifs C : 9%) ont été entreprises cette année. Le décalage dans le temps de la programmation d'actions onéreuses justifie ce faible taux. Quelques actions ont cependant été menées cette année telles que des études de gestion alternative des eaux pluviales, la mise en place de toitures végétalisées, de cuve de rétention ou de puits d'infiltration.

Les dépenses liées à la lutte contre les inondations (objectif D) sont relativement faibles par rapport à la programmation initiale (8% sur 2012). Des sommes importantes étaient prévues dès cette année pour la réalisation du bassin du Moulin de Berny mais ce projet a pris du retard. Les premières études de préféabilité ont été lancées en 2012. Hormis ces études, il est à noter cette année la finalisation de la réhabilitation du bassin de Flouquet.

Enfin, les actions liées à l'animation et à la communication (objectif E) ont été intégralement menées (100% sur 2012). Ces actions correspondent à l'animation quotidienne du contrat et à la création du site internet du SMBVB ([www.smbvb.fr](http://www.smbvb.fr)).

#### Analyse par maître d'ouvrage :

Le graphique 3 présente l'avancement de chaque maître d'ouvrage pour l'année 2012 et sur le programme pluriannuel. A l'observation de ce graphique, on peut dire, que les maîtres d'ouvrage ont plutôt bien respecté leurs engagements financiers.



**Graphique 3 : Avancement du Contrat par maître d'ouvrage**

- **Le Conseil Général des Hauts de Seine (CG92)**

Cette année, le CG92 a lancé la phase 3 de *l'étude globale de séparativité du secteur sud* qui a pour but vérifier le fonctionnement des DO par temps de pluie et d'intégrer ces précisions dans le modèle hydraulique du réseau départemental d'assainissement. L'objectif est ensuite de définir les travaux permettant d'optimiser le fonctionnement des DO et des prises de temps sec.

En parallèle, la mise en œuvre de la phase 2 de cette étude s'est poursuivie en 2012 par une politique de mises en conformité des branchements ciblés pour réduire les rejets de temps sec dans les collecteurs d'eaux pluviales : 231 contrôles initiaux, 51 visites conseil chez les particuliers et 11 levées de défauts ont été effectués en 2012. De plus, le CG92 travaille avec les communautés d'agglomération du secteur (CASS et CAHB), les encourage et les oriente afin d'améliorer la séparativité des eaux.

Au-delà de l'aspect sélectivité des eaux, le CG92 a mené de nombreuses actions de réhabilitation, soit comme maître d'ouvrage, soit via son délégataire.

En ce qui concerne l'objectif C, le CG92 dispose d'un avancement de 87% cette année. Un bassin de régulation (110m<sup>3</sup>) a été réalisé à Bourg la Reine dans le cadre de la ZAC de la Bièvre. Et, en accord avec sa politique de rétention à la parcelle, le CG92 a aidé techniquement et financièrement des particuliers et des collectivités pour la mise en conformité de leurs branchements et pour la gestion de leurs eaux pluviales à la parcelle (mise en place de toitures végétalisées, puisards, cuves de récupération...).

D'un point de vue financier, les avancements pluriannuel (45%) et annuel (64%) sont bons. Il est à signaler que le CG92 et son délégataire (SEVESC) ont engagés des sommes plus importantes que prévu du fait notamment du nombre important d'actions de réhabilitation. Ces actions réalisées par la SEVESC étaient programmées mais n'avaient pas été inscrites au contrat car elles ne sont pas aidées par l'Agence et la Région.

	Suivi pluriannuel 2010-2015				Suivi annuel 2012			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
<b>Bilan</b>	<b>23 500</b>	<b>34 254</b>	<b>15 344</b>	<b>45%</b>	<b>3 650</b>	<b>9 789</b>	<b>6 236</b>	<b>64%</b>
<b>Objectif A</b>	17 000	27 544	15 016	55%	3 550	9 487	5 974	<b>63%</b>
<b>Objectif C</b>	500	710	270	38%	100	302	262	<b>87%</b>
<b>Objectif D</b>	6 000	6 000	58	1%				

**Tableau 4 : Avancement du contrat - Conseil Général des Hauts de Seine (montant en K€)**  
*objectif A : amélioration de la qualité / objectif C : gestion des EP à la source / objectif D : lutte contre les inondations*

En 2013, le CG92 poursuivra ses actions pour améliorer la sélectivité des eaux (finalisation de la phase 3 de *l'étude de séparativité* et travaux qui en découleront, poursuite de mise en conformité des branchements, sensibilisation des autres acteurs compétents...). Des études pour améliorer la métrologie sur le ru de Beauvallon et le ru des Blagis sont également programmées. Enfin, des actions de régulation des eaux pluviales et de réhabilitation sont à prévoir.

- **Le Conseil Général du Val de Marne (CG94)**

Le CG94 a continué en 2012 ses différentes démarches sur le territoire. Tout d'abord, les travaux relatifs à la mise en séparatif de la RD7, action prioritaire du contrat, ont été finalisés cette année.

Ensuite, concernant la renaturation de la Bièvre (objectif B), l'avancement financier (2%) est relativement faible cette année du fait du retard du démarrage des phases travaux. Mais cette année, le CG94 a franchi une étape importante sur le projet de l'Haÿ les Roses en déposant le dossier de loi sur l'eau en septembre

2012. Ce dossier est donc en cours d'instruction par la police de l'eau. Concernant le projet du Parc du Coteau le projet est bien avancé ce qui a permis de lancer les études hydrauliques de l'aménagement.

Enfin, des actions d'auto surveillance, de réhabilitation de réseaux, de suivi qualité ont également été entrepris comme chaque année.

	Suivi pluriannuel 2010-2015				Suivi annuel 2012			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
<b>Bilan</b>	<b>52 287</b>	<b>62 762</b>	<b>30 414</b>	<b>48%</b>	<b>11 322</b>	<b>10 936</b>	<b>2 323</b>	<b>21%</b>
<b>Objectif A</b>	34 127	44 602	29 882	67%	3 372	2 872	2 209	<b>77%</b>
<b>Objectif B</b>	11 320	11 320	533	5%	5 900	6 014	114	<b>2%</b>
<b>Objectif C</b>	6 840	6 840	0	0%	2 050	2 050	0	<b>0%</b>

**Tableau 5 : Avancement du contrat - Conseil Général du Val de Marne (montant en K€)**

*objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture / objectif C : gestion des EP à la source*

L'année prochaine sera une année importante pour la réouverture de la Bièvre avec la préparation de la phase travaux (prévue pour 2014) pour le projet de l'Haÿ-les-Roses et le dépôt du dossier de loi sur l'eau pour le projet du Parc du Coteau.

Par contre, les actions de mise en séparatif du bassin versant amont du Fresnes Choisy et de bassin de dépollution des eaux pluviales sur le plateau de Rungis ne sont pas à l'ordre du jour malgré la programmation initiale.

- **Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)**

Lors de la rédaction du contrat, le SIAAP avait uniquement prévu pour 2012 d'engager des travaux d'instrumentation à hauteur de 100 000 €. Après actualisation et ajouts d'actions, le SIAAP a engagé la somme beaucoup plus importante de 16M€ environ ce qui donne un taux d'avancement de 100%.

Cette année le SIAAP a finalisé les travaux du doublement de la Bièvre à Antony (action prioritaire du contrat) et la réhabilitation du bassin de Flouquet à Bourg la Reine.

Les travaux liés à la réhabilitation de la station Liberté et au réaménagement du DO ES2B (exutoire de la Bièvre en Seine à Issy les Moulineaux) se sont poursuivis en 2012 et seront finalisés en 2013.

En 2012, le SIAAP a également lancé des études préopérationnelles pour la mise en place du bassin du parc du moulin de Berny à Fresnes.

Enfin, de gros travaux de réhabilitation ont démarré en fin d'année sur les collecteurs ES2B, RGB, et RDB.

	Suivi pluriannuel 2010-2015				Suivi annuel 2012			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
<b>Bilan</b>	<b>20 849</b>	<b>35 792</b>	<b>35 792</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>15 878</b>	<b>15 877</b>	<b>100%</b>
<b>Objectif A</b>	18 849	33 551	33 551	100%	100	15 030	15 030	100%
<b>Objectif D</b>	2 000	2 241	2 241	100%	0	848	847	100%

**Tableau 6 : Avancement du contrat - Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (montant en K€)**

*objectif A : amélioration de la qualité / objectif D : lutte contre les inondations*

En 2013, le SIAAP poursuivra les travaux actuellement en cours et les études pour la mise en place d'un bassin de stockage à Fresnes.



- **La Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB)**

La CAHB a globalement respecté ses engagements sur l'année 2012 puisque 91% des masses financières prévues ont été engagées. Ces travaux concernent principalement des réhabilitations de réseaux.

Cette année, la CAHB a également travaillé sur la problématique « milieu naturel » en lançant une étude de faisabilité pour la renaturation du Ru des Godets dans sa partie aval.

Enfin, en accord avec sa politique de rétention à la parcelle, la CAHB aide financièrement de nombreux riverains pour la mise en conformité des branchements et pour la déconnexion des eaux de gouttière.

	Suivi pluriannuel 2010-2015				Suivi annuel 2012			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
<b>Bilan</b>	<b>44 086</b>	<b>44 086</b>	<b>29 525</b>	<b>67%</b>	<b>7 348</b>	<b>11 827</b>	<b>10 793</b>	<b>91%</b>
<b>Objectif A</b>	37 626	37 626	29 274	78%	6 271	10 751	10 751	100%
<b>Objectif B</b>	1 500	1 500	42	3%	250	250	42	17%
<b>Objectif C</b>	4 220	4 220	9	0,2%	703	703	0	0%
<b>Objectif D</b>	740	740	200	27%	123	123	0	0%

**Tableau 7 : Avancement du contrat - Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (montant en K€)**

*objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture / objectif C : gestion des EP à la source / objectif D : lutte contre les inondations*

L'année prochaine, la CAHB poursuivra ses travaux de réhabilitation de réseaux et de mises en séparatif sur son territoire. En parallèle, la communauté d'agglomération mènera une actualisation et une validation de son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). En 2013, l'étude de faisabilité de renaturation du Ru des Godets sera finalisée ce qui permettra de préparer le dossier de loi sur l'eau pour la réalisation du projet.

- **La Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre (CAVB)**

Après trois années de mise en œuvre du contrat, la CAVB présente un avancement global relativement faible : 10%. Ceci s'explique principalement par le fait que les dépenses importantes liées à la réouverture de la Bièvre sont plutôt prévues en fin de contrat. Un manque de moyen humain est également à souligner.

En 2012, la CAVB a débuté les premières études de pré-faisabilité sur ses deux projets de réouverture de la Bièvre : 350m à la ZAC Camille Desmoulins à Cachan et 150m au Jardin de la Paix à Gentilly. Des études hydrauliques, hydrogéologiques et géotechniques sont actuellement en cours sur ces deux secteurs et ont déjà pu apporter des informations importantes pour la suite des projets. En parallèle, des échanges réguliers ont lieu avec l'Agence de l'Eau pour veiller à exploiter de manière optimale les potentialités écologiques des sites et ainsi pour s'assurer de l'éligibilité du projet vis-à-vis des aides financières.

Concernant l'enjeu qualité de l'eau, la CAVB a poursuivi ses démarches de suppression des rejets polluants en Bièvre mais rencontre des difficultés à respecter sa programmation initiale. La démarche est très lourde administrativement mais le principal frein est le coût des travaux à la charge des riverains qui dépasse dans certains secteurs les 15 000 € HT. Aujourd'hui seul un riverain à l'Hay-les-Roses s'est mis en conformité. Les neuf autres hayssiens ont été raccordés au réseau EU communal depuis le domaine public sans mise en conformité intérieure. Dans les autres villes de l'agglomération où les propositions de travaux sont parfois très onéreuses, la CAVB attend de connaître les modalités d'aide du nouveau programme avant de les présenter aux riverains. Mais une réelle question sur la faisabilité de la suppression totale des rejets polluant en Bièvre demeure.

Cette année, la CAVB a également menée une étude de gestion des eaux pluviales sur le quartier Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly dans le cadre d'une Opération de Renouvellement Urbain (ORU).

Enfin, la CAVB a cette année réalisé quelques opérations de réhabilitation de réseaux d'assainissement.

	Suivi pluriannuel 2010-2015				Suivi annuel 2012			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
<b>Bilan</b>	<b>21 750</b>	<b>22 978</b>	<b>2 402</b>	<b>10%</b>	<b>2 450</b>	<b>2 656</b>	<b>256</b>	<b>10%</b>
<b>Objectif A</b>	1 750	2 896	2 041	70%	450	656	206	<b>31%</b>
<b>Objectif B</b>	20 000	20 013	292	1%	2 000	2 000	50	<b>3%</b>
<b>Objectif C</b>	0	69	69	100%				

**Tableau 8 : Avancement du contrat - Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre (montant en K€)**

*objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture / objectif C : gestion des EP à la source*

En 2013, la CAVB finalisera ses études de préfaisabilité pour les deux projets de réouverture de la Bièvre pour avancer dans sa démarche. En parallèle, les travaux de suppression des rejets polluants en Bièvre chez les particuliers se poursuivront. Pour les actions de mise en séparatif et d'amélioration de la sélectivité des eaux, de nombreux marchés d'études sont en cours d'attribution.

- **La ville de Paris**

La ville de Paris a lancé début 2012 une étude qui consistait à évaluer la faisabilité technique de 6 scénarios d'un renvoi futur de la Bièvre vers le milieu naturel (en Seine). Le point d'arrivée de la Bièvre dans Paris est connu, mais son parcours dans Paris (dans le réseau existant à adapter ou dans une conduite dédiée notamment), ainsi que son exutoire restent à définir. Deux scénarios sont ressortis de cette première phase.

	Suivi pluriannuel 2010-2015				Suivi annuel 2012			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
<b>Bilan</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>69</b>	<b>7%</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>69</b>	<b>35%</b>

En 2013, cette démarche se poursuivra par des études techniques et hydrauliques, par une évaluation des coûts et des impacts sur le milieu naturel pour chacun des 2 scénarios dégagés.

Analyse par financeur :

Le tableau 9 vous présente le bilan des subventions engagées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le Conseil Régional d'Ile de France (CRIDF) pour aider les maitres d'ouvrage des actions de cette année :

	Montants engagés par les maîtres d'ouvrage	Aides AESN	Aides CRIDF
<b>Totaux</b>	<b>113 755</b>	<b>25 792</b>	<b>4 183</b>
<b>CG92</b>	15 344	1 616	0
<b>CG94</b>	30 414	4 612	59
<b>SIAAP</b>	35 792	12 839	4 000
<b>CAHB</b>	29 525	6 187	10
<b>CAVB</b>	2 402	358	108
<b>SMBVB</b>	209	99	7
<b>Paris</b>	69	0	0

**Tableau 9 : Bilan des aides engagées (montant en K€)**

### **3. Animation du contrat**

Comme définit dans le l'article VII.2 du contrat, le SMBVB est chargé de l'animation et a donc plusieurs missions qui lui ont été confiées. Pour cette troisième année de mise en œuvre, la cellule d'animation a pu poursuivre son travail de communication (création du site internet du SMBVB), de concertation avec les maîtres d'ouvrages et de suivi financier et technique des programmes d'actions.

Au-delà des missions « classiques » d'animation du contrat, le SMBVB a travaillé avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des thématiques plus précises (produits phytosanitaires, gestion des eaux pluviales...) afin de favoriser l'atteinte des objectifs du contrat. Ces actions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

En conclusion de cette année 2012, il apparaît que l'animation a pu jouer son rôle dans les domaines de la cohérence de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, la communication, la concertation, ou encore le suivi technique. La difficulté pour l'animation reste cependant d'être informée et intégrée à l'ensemble des démarches liées aux actions du contrat pour centraliser et synthétiser toutes les informations et jouer ainsi le rôle d'interlocuteur privilégié.

### **4. Sensibilisation à la gestion des eaux pluviales à la source**

Du fait des caractéristiques notamment urbaines du bassin versant aval de la Bièvre, l'enjeu eaux pluviales est capital pour atteindre les objectifs du contrat. Une bonne gestion des eaux pluviales permet de réduire les problèmes à la fois quantitatifs et qualitatifs des cours d'eau du territoire.

Afin de mieux identifier et centraliser les actions du territoire en matière de gestion des eaux pluviales, il est proposé que l'animation du contrat développe cette thématique pour apporter à terme une plus-value. Cette démarche pourra préfigurer des actions dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du bassin versant de la Bièvre.

Actuellement, les collectivités et plus précisément les services « eau » peuvent intervenir sur les projets d'aménagement dans le cadre des instructions de permis de construire. Mais cette instruction intervient à l'aval des projets. Une sensibilisation à la gestion des eaux pluviales à la parcelle des aménageurs et un soutien technique dès l'amont des projets d'aménagement pourrait apporter un réel gain sur le territoire.

Pour cela, la cellule d'animation du contrat propose en 2013 de :

- recenser les principales zones aménagements urbains (CDT, ZAC, ORU...) et les aménageurs associés ;
- rencontrer, sensibiliser et établir des partenariats avec ces principaux aménageurs (les services « urbanisme » des communes principalement).

### **5. Réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire**

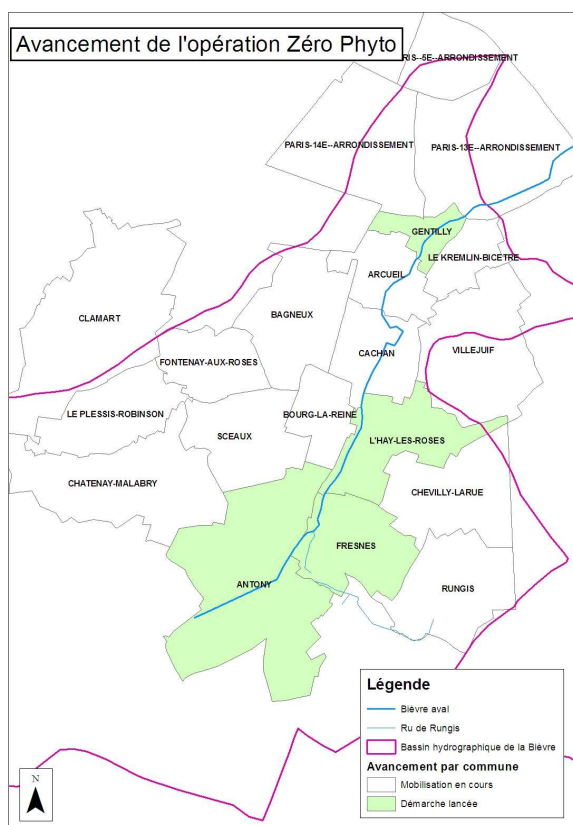
La réduction de l'usage des produits phytosanitaires est un enjeu fort du contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval.

Les collectivités signataires du contrat et compétentes en matière de gestion des espaces ont déjà des engagements visant à lutter contre l'usage des produits phytosanitaires à travers des chartes notamment.

En 2012, le SMBVB en tant que structure porteuse du contrat Bièvre aval a lancé une démarche baptisée *Objectif Zéro phyto*, pour répondre aux objectifs du contrat. Cette opération vise à encourager les collectivités du territoire à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires en leurs proposant de réaliser un audit des pratiques, des formations théorique et pratique et un plan désherbage. Le pilotage de cette opération a consisté en 2012 à :

- présenter la démarche aux 18 communes du territoire Bièvre aval ;
- sensibiliser et encourager ces communes ;
- recruter et mettre à disposition des communes un bureau d'études pour la réalisation des prestations (audit, formations, plan de gestion) ;
- Obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (50%), de la Région Ile-de-France (25%) et du Conseil Général du Val de Marne (5%) ;
- assurer le suivi administratif, technique et financier de la démarche ;
- réfléchir à la création d'un comité de pilotage adapté au territoire pour favoriser la concertation.

La première année de mise en œuvre de cette opération a permis l'engagement de trois communes dans la démarche : Antony, Gentilly et Fresnes. La commune de L'Haÿ-les-Roses a démarré en janvier 2013 et les villes d'Arcueil et de Cachan devraient en faire de même dans le courant de l'année. La carte suivante présente l'avancement de la démarche au 1<sup>er</sup> mars 2013.



En 2013, pour les communes engagées, les prestations se poursuivront avec notamment la réalisation des premiers plans de gestion des espaces. En parallèle, la mobilisation des communes non engagées sera relancée et un comité de pilotage devrait se mettre en place pour favoriser une concertation entre les différents partenaires.

## 6. Mise en conformité des branchements

### Mise en conformité des branchements de particuliers :

L'amélioration de la qualité de l'eau est un objectif majeur du contrat Bièvre aval. L'atteinte de cet objectif passe obligatoirement par la réduction des rejets polluants en Bièvre (via les collecteurs d'eaux pluviales) et donc par la mise en conformité des branchements en domaine privé. Cette année environ 1 000 branchements ont été contrôlés sur le territoire avec un taux de conformité (très approximatif) de 50%. Malgré le taux de conformité faible, seulement une vingtaine de branchements ont été mis en conformité cette année.

Ce constat témoigne de difficultés rencontrées à la mise en conformité des branchements en domaine privé. La démarche déjà très lourde administrativement est souvent perturbée par des coûts de travaux à la charge des riverains qui peuvent dépasser 5 000 € HT. Pour aider les riverains, l'Agence de l'Eau et certaines collectivités compétentes propose des aides financières. Mais d'une manière globale sur le territoire, il semble que ces aides soient insuffisantes puisque les travaux ne sont pas toujours réalisés. Des possibilités de sanctions telles que le doublement de la redevance assainissement sont possibles par une intervention du Maire, mais ces pratiques ne sont pas courantes sur le territoire.

En conclusion, la mise en conformité des branchements en domaine privé apparaît très complexe et lente sur le territoire mais nécessaire pour l'atteinte des objectifs du contrat. Une réflexion est donc à mener pour améliorer le rendement de mise en conformité.

### Mise en conformité des branchements de bâtiments publics :

Dans le même objectif que précédemment, la mise en conformité des branchements publics est fondamentale pour la qualité de l'eau mais aussi par soucis d'exemplarité vis-à-vis des riverains. Malgré quelques actions ponctuelles, il semble cependant que sur le territoire Bièvre aval, la mise en conformité des branchements des bâtiments publics ne soit pas prise en compte de manière globale à l'échelle de chaque collectivité compétente.

### Mise en conformité des branchements d'eaux usées non domestiques :

Les CG92 et 94 ainsi que la CAHB ont des démarches bien structurées sur cette problématique. Les collectivités travaillent au quotidien pour s'assurer de la conformité des branchements et du bon entretien des dispositifs de prétraitement. On peut noter notamment des contrôles effectués chaque année (environ 60 en 2012) et des arrêtés de déversement régulièrement délivrés (environ 80 arrêtés de déversement sur le territoire).

## 7. Qualité du Ru de Rungis

Dans une démarche de concertation autour du ru de Rungis, le SMBVB a regroupé à plusieurs reprises cette année les acteurs (SMBVB, CG94, commune de Rungis, SOCOMIE, CAVB, commune de Fresnes) qui ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité du ru de Rungis, affluent de la Bièvre.

Ces rencontres avaient pour but d'échanger sur la gestion du ru, les données qualité disponibles, d'évoquer les points noirs identifiés et ainsi de constater ensemble des dysfonctionnements qui perturbent le milieu naturel notamment au niveau de la zone SILIC

En 2013, les échanges vont se poursuivre pour s'assurer que des actions seront mises en place par la SOCOMIE pour supprimer des rejets de pollution identifiés. Sur les autres secteurs du ru, les rencontres se renouvelleront pour identifier des sources de pollution, les supprimer et ainsi améliorer la qualité du ru de Rungis.

## 8. Démarches partenariales

Dans le cadre du contrat, la cellule d'animation a pour mission d'établir de nouveaux partenariats avec les acteurs du bassin versant ayant un rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs du contrat. Dans ce contexte, les échanges avec les acteurs du bassin non signataires du contrat se sont multipliés cette année. Ces échanges permettent d'une part de sensibiliser ces acteurs aux objectifs du contrat et d'autre part de savoir quelles sont les actions mises en œuvre sur le territoire.

Cette année, **la commune de Rungis** a par exemple travaillé à l'amélioration de la qualité de l'eau en menant des actions de réhabilitation de réseaux et de mises en conformité des branchements domestiques (41 contrôles, 18 non conformités, 4 levées de défauts en 2012) et non domestiques (5 contrôles non conformes en 2012). En 2012, la ville de Rungis a également lancé une démarche de contrôle de tous les établissements publics du territoire.

En ce qui concerne le milieu naturel, la commune de Rungis gère de façon différenciée les berges du tronçon renaturé du ru de Rungis.

Pour ce qui est de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la ville a ouvert cette année la maison de la petite enfance qui dispose d'une cuve de rétention des eaux.

Enfin, la ville vient de lancer l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

**La commune de Chevilly-Larue** connaît actuellement un réaménagement important aux alentours de la RD7 et dispose de plusieurs ZAC sur son territoire. Un travail important avec les partenaires techniques et aménageurs (EPA ORSA, CG94) a été mené cette année pour prendre en compte la gestion des eaux pluviales à la parcelle sur ces secteurs. Des techniques alternatives ont déjà été mises en place sur certains secteurs (800m de noues, cuves enterrées, récupération des eaux), la suite sera réalisée au fur et à mesure de l'avancement des aménagements urbains.

En 2012, la ville a également travaillé sur son réseau d'assainissement en finalisant la mise en séparatif de la rue du Petit Leroy qui avait démarré en 2010. Quant à l'actualisation du schéma directeur d'assainissement de 1989, l'aspect financier semble faire obstacle à la réalisation de l'étude malgré un taux de subvention de 80% de la part de l'Agence de l'Eau.

**La commune de Fresnes** dispose d'un projet de renaturation du ru de Rungis sur les anciens terrains du CEMAGREF. Ce projet vise également à créer un volume de stockage (8000m<sup>3</sup>) en période de pluies intenses. En 2012, la ville de Fresnes a fait l'acquisition des terrains sur lesquels le projet sera réalisé.

**La Communauté d'Agglomération Sud de Seine** a travaillé cette année à l'amélioration de la sélectivité des eaux sur le bassin versant du ru des Blagis. Des échanges avec le conseil général des Hauts de Seine ont permis d'optimiser les suppressions de pollution.

**La Socomie**, entreprise privée gestionnaire de la zone d'activités SILIC à Rungis, a travaillé cette année avec les partenaires techniques et publics du contrat pour améliorer la qualité du ru de Rungis en recherchant les défauts de sélectivités des eaux sur son site. La Socomie travaille également à gestion des eaux pluviales à la parcelle en équipant ses nouveaux bâtiments de dispositif de stockage la rétention. A long terme, un projet de coulée verte et d'un réseau de noues d'infiltration est prévu sur le site.

**La Sogaris** (gestionnaire de la plateforme logistique), a réalisé cette année une étude diagnostique de son réseau ce qui devrait déboucher sur des actions ponctuelles de mise en conformité de branchements, de lutte contre les pollutions accidentelles ou encore de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

**La Semmaris** (gestionnaire du MIN de Rungis) travaille également sur la rétention des eaux pluviales, les pollutions accidentelles et sur les mises en conformité de branchements.

L'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA) travaille actuellement sur plusieurs projets sur le territoire du contrat : l'aménagement de la plaine de Montjean située à Rungis-Wissous-Fresnes et les zones d'aménagement concerté des Meuniers et d'Anatole France à Chevilly-Larue. En ce qui concerne l'aménagement de la plaine de Montjean, il n'y a pas eu d'action opérationnelle cette année mais une délibération a été prise par le conseil d'administration de l'EPA en décembre 2012 pour placer le ru de Rungis comme armature essentielle de la plaine.

Les ZAC de Chevilly-Larue présentent des avancements différents. Pour la ZAC Anatole France, les prescriptions architecturales et environnementales (débit de fuite notamment) et les intentions paysagères (noues stockantes par exemple) ont été définies et les premiers travaux de réseaux d'assainissement débuteront en 2013. La ZAC des Meuniers est dans la phase de préprojet.

## 9. Respect des clauses de résiliation à échéance mi-contrat

L'article IX.3 du contrat prévoyait plusieurs clauses de résiliation dans le cas où la démarche contractuelle n'aurait pas fonctionné entre les différents signataires. En effet, cet article imposait aux signataires d'avoir engagé 31 décembre 2012 :

- au minimum 40% de la masse financière des actions concourant aux objectifs A, B, C et E du programme évaluée à 166,4 M€, soit 66,5 M€.

✓ ***Cette clause a été respectée puisque 71% de la masse financière a été engagée soit 111 M€ au 31 décembre 2012.***

- au moins une action prioritaire par objectif, soit :

A : doublement de transport des eaux usées de la Bièvre,

B : premier avant-projet de réouverture,

C : mise en séparatif de la RN7.

✓ ***Cette clause a été respectée puisque le doublement de transport des eaux usées de la Bièvre et la mise en séparatif de la RD7 ont été finalisés en 2012 et puisque un premier dossier de loi sur l'Eau pour la réouverture de la Bièvre est en cours d'instruction par la police de l'eau.***

- un engagement des collectivités pour la mise à niveau des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public des collectivités et pour une réduction de l'usage des produits phytosanitaires, visant le « zéro Phyto »

✓ ***Cette clause est respectée puisque le SMBVB a lancé cette année l'opération « objectif zéro phyto » sur le territoire et puisque l'ensemble des collectivités compétentes travaillent à la mise en conformité des branchements publics et privés.***

**Conclusion : l'ensemble des objectifs fixés dans ces clauses ont été atteints au 31 décembre 2012. La démarche contractuelle pour la réouverture de la Bièvre aval peut donc se poursuivre.**